

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Séance du 24 avril 2019

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 10, puis 11 (point n°4), puis 12 (point n°5)

Nombre de votants : 11 puis 12 (point n°5)

Date de la convocation : 18 avril 2019

Date d'affichage : 18 avril 2019

Date de transmission : 25 avril 2019

Ordre du jour de la Convocation :

1. demande de subvention au CNDS pour l'aménagement de la salle multifonctions
2. Demande de subvention pour l'achat d'abris pour le terrain de foot
3. Demande de subvention aux Pays Haute Sarthe
4. DM n° 1 du budget annexe Lotissement « Le Champ des trois »
5. DM n° 1 du budget annexe Assainissement
6. Droit de Prémption urbain
7. Validation du projet du lotissement « Le Champ des Trois »
8. Sarthe Habitat : Accession et vente de patrimoine ancien (renvoyée au prochain conseil municipal)
9. Indemnité 2019 de gardiennage de l'église
10. Affaire Mourin : Autorisation d'ester en justice
11. Tirage au sort des jurys d'assises 2020
12. Remboursement de panneaux abîmés par un administré
13. Tarifs Musée : Ouvrage de Jacques Morize

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre avril, à vingt heure, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Présents : M. Joël GARENNE, Maire ;

MM Joachim BELLESSORT, Christian LEMASSON, Mmes Céline NOURY-DESILE, Valérie RADOU, adjoints ;

MM Jean-Claude BOUGLET, Christian SYBILLE, Mmes Patricia TESSIER, Véronique PEAN, Marcelle GAINARD, M. Philippe LEBRETON, Mme Aurélie VIAUD-FORTUN conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Nathalie THIEBAUD donne procuration à Mme Patricia TESSIER

M. Roland PROVOST ayant donné procuration à M. Joachim BELLESSORT

Absents :

MM Philippe BOURRELIER, Olivier SEVIN, Vital JARRY

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 24 avril 2019

Les actes administratifs peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif du Mans dans un délai de deux mois à compter de leur publication/affichage/notification.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT DANS LE CADRE DU CNDS POUR L'AMENAGEMENT D'UNE SALLE MULTIFONCTIONS

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander une subvention de 20 % à l'État pour le financement de l'aménagement d'une salle multifonctions dans l'ancien centre de secours, dans le cadre de l'enveloppe nationale du CNDS

Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Désamiantage	22 000,00	Etat / DETR (46 % demandé sur la MO hors honoraires)	199 850,00
Démolition / Gros œuvre	53 000,00	Etat / CNDS (20%)	86 938,40
Couverture	16 300,00	Conseil Régional (9 % demandé sur la MO hors honoraires)	39 070,00
Menuiseries extérieures aluminium	48 000,00	Maître d'ouvrage (25%)	108 833,60
Menuiseries intérieures bois	22 700,00		
Plâtrerie	33 800,00		
Faux-Plafond	12 500,00		
Isolation Sol / Chape liquide	12 500,00		
Peinture/Revêtement muraux/sols	41 500,00		
Plateforme élévatrice	35 000,00		
Plomberie/Chauffage/Ventilation	61 000,00		
Electricité courants forts et faibles	40 500,00		
Honoraires architecte (9%)	35 892,00		
TOTAL	434 692,00	TOTAL	434 692,00

Charge Monsieur le Maire de solliciter l'État via le CNDS, l'autorisant à signer tous documents afférents à cette affaire.

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 24 avril 2019

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'ABRIS DE TOUCHE

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que les abris de touche du stade Lucien Beauger ne sont plus aux normes. Il convient de les changer. La facture s'élèverait à 2 500€ HT.

Il les informe que la fédération française de football amateur a la possibilité d'aider la commune au financement à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Sollicite une subvention de 50 % à la fédération française de football amateur pour le financement de deux abris de touche pour le stade Lucien Beauger.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU PAYS DE LA HAUTE SARTHE DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL REGIONAL

Vu le Contrat-Territorial-Régional validé en commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire le 23 novembre 2018 et signé le 7 décembre 2018 entre le Conseil régional, le Pays Haute Sarthe et la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS),

Vu les projets :

- Remplacement de luminaires Rue de Cures
- Création d'un parking à la gare de Conlie

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il convient de délibérer afin de solliciter une aide du Conseil Régional au titre du CTR de la CDC de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé,

Vu le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Eclairage public - Rue de Cures Travaux	43 745,00	Pays de la Haute Sarthe Eclairage Public	10 000,00
Sous total	43 745,00	Sous total (23%)	10 000,00
Création parking de la Gare Achat du terrain	15 000,00	Pays de la Haute Sarthe Création d'un parking à la gare (31%)	12 100,00
Création parking de la Gare Travaux	24 000,00		
Sous total	39 000,00	Sous total	12 100,00
TOTAL	82 745,00	TOTAL	22 100,00

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 24 avril 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- De solliciter une subvention au titre du Contrat-Territoires-Régional
 - De 10 000 euros pour le projet d'éclairage public
 - De 12 100 euros pour le projet de parking de la Gare

Christian Sybille intègre la séance.

CHOIX DU PLAN DU LOTISSEMENT « LE CHAMP DES TROIS »

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que la commission urbanisme a travaillé sur le projet du futur lotissement « Le Champ des Trois ». La commission a présélectionné les esquisses n° 5 et n° 6.

Monsieur le Maire les informe qu'il convient de délibérer afin de valider le plan définitif du lotissement « Le Champ des Trois ».

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir examiné les différentes esquisses du plan du lotissement « Le Champ des Trois » proposées par M Nodot représentant la société Ingérif ont retenu la proposition n°5.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs à cette opération.

Patricia TESSIER intègre la séance.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « Le Champ des Trois » : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que lors du vote du budget le 21 mars les montants des travaux n'étaient pas totalement définis. Il convient donc de délibérer afin d'augmenter les crédits pour la création du prochain lotissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte la décision modificative n°1 du budget lotissement « Le Champ des Trois » comme suit :

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 24 avril 2019

Section de fonctionnement :

D	6045	Achat de prestations de service	203 000,00
R	7133	Variation en cours de production de bien	203 000,00

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 750 398.84 €

Section d'investissement :

D	3355	Terrains aménagés	203 000,00
R	1641	Emprunts	203 000,00

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 778 497.68 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte la décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement comme suit :

D	61521	Entretien et réparations bâtiments public	- 3000.00
D	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 3000.00

La section de fonctionnement reste équilibrée à 373 683.69 €.

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : RUE DES VANNEAUX

Monsieur Christian Lemasson, adjoint en charge de l'urbanisme, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption reçue le 2 avril 2019 situé Rue des Vanneaux, parcelle cadastrée section C 808 pour 535 m².

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 24 avril 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

N'exerce pas le droit de préemption urbain sur ce bien.

INDEMNITÉS POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Verse à M. l'Abbé Julien SOSSOU, résidant à Conlie, une indemnité de gardiennage de l'église communale d'un montant de 479.86 € pour l'année 2019.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF OPPOSANT LA COMMUNE DE CONLIE A LA SOCIÉTÉ MOURIN

Dans le cadre du recours indemnitaire contre la société Camille Mourin suite au rapport d'expertise opposant la commune de Conlie à la société Mourin concernant la pompe à chaleur défectueuse de la médiathèque, le Conseil Municipal :

- autorise M. le Maire à agir en justice au nom de la commune dans le cadre de la requête enregistrée sous le numéro 19012015 au tribunal administratif de Nantes;
- accorde un mandat à Maître Florence BOIDIN dans le cadre du recours indemnitaire contre la société Camille Mourin suite au rapport d'expertise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération.

JURÉS D'ASSISES 2020

Les membres du Conseil Municipal ont procédé au tirage au sort des jurés d'assises 2020.

Ont été désignés :

M. Damien CEPRE, [REDACTED]

Mme Annick HERVE épouse EPINEAU, [REDACTED]

M. Jacky LELOGE, [REDACTED]

REMBOURSEMENT DE PANNEAUX ABIMÉS PAR UN ADMINISTRÉ

M. le Maire informe le conseil qu'un administré a abimé des panneaux de voirie. Le montant des dégâts s'élèvent à 693.30 €.

Il convient donc de délibérer afin de pouvoir encaisser le remboursement des dégâts.

**Département de la Sarthe
Commune de Conlie**

Séance du 24 avril 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'émettre un titre de recettes correspondant à ce montant à l'administré qui a occasionné les dégâts.

dél 20192404 – 12 – TARIFS MUSEE 2019

Céline NOURY-DESILE, 5^{ème} adjointe en charge de la culture, informe les conseillers que le musée va acquérir, pour la revente, des ouvrages de Jacques Morize "Libération de la Sarthe et de l'Orne par la 2ème DB" à 10 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Fixe le tarif de l'ouvrage de Jacques Morize "Libération de la Sarthe et de l'Orne par la 2ème DB" à 10 € (code caisse 43).